

de l'Etat. C'est tout simplement en vue d'un emprunt tacite et indirect fait à la compagnie concessionnaire, qui sera tenue de verser, dans les caisses de l'Etat, une somme de 130 millions à placer en compte courant pendant dix-huit mois. On ne dissimule pas que ce versement énorme, qui maintiendra dans le trésor public un dépôt permanent de 70 millions au moins, malgré les prélèvements faits pour les travaux, permettra de gagner du temps, pour attendre le moment de faire un appel au crédit public. Nous marchons sur 600 millions de bons du trésor, et la banque créancière de l'Etat, pour des sommes importantes, demande à dégager ce détournement de sa réserve, afin de sortir des voies exceptionnelles du cours forcé.

Cette situation des finances publiques est difficile et appelle inévitablement une consolidation de la dette flottante par une émission nouvelle de rentes, à l'effet de rendre à la Banque la liberté de son action. Mais l'expédient imaginé pour reculer devant l'impérieuse nécessité d'un emprunt n'est qu'une pauvre ressource, qui ne permettra pas d'aller bien loin, si l'amélioration des produits de l'impôt ne présentait par une allégeance moins illusoire. Le séjour passager des fonds versés par la Compagnie ne peut amener aucun changement notable dans les finances publiques, puisque l'argent entrera par une main pour sortir par l'autre. Ce n'était pas la peine de faire si bon marché de la concession du chemin de fer pour obtenir un si mince résultat.

Nous savons bien qu'en attendant on permettra aux souscripteurs du dernier emprunt d'en écouler les titres avec un bénéfice assez rond, et qu'ils pourront de rechef se présenter à la soumission du nouveau. Mais qui empêchait au ministre de puiser dans le réservoir des capitaux privés, au moyen d'un emprunt spécial appliqué à l'établissement de la voie ferrée. Ces capitaux, qu'ils auraient appelés par des obligations, suivant la méthode des Compagnies, entreraient dans la même entreprise sous un patronage de spéculation particulière. Quand viendra le moment de l'emprunt destiné à consolider les bons du trésor, ces mêmes capitaux seront placés et ne pourront se porter sur l'emprunt. Il faudra donc en trouver d'autres. Ceci revient à dire que, dans les années qui vont suivre, deux caisses vont s'ouvrir pour solliciter le marché financier, chacune pour des emplois différents. L'une, la caisse de l'Etat, émettra des rentes qui seront souscrites par un grand capitaliste; l'autre, la caisse du chemin de fer, jettera sur la place des actions et des obligations signées du même capitaliste et garanties par l'Etat. En d'autres termes, la grande caisse de la France